

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015

Décisions:

Le Conseil communal décide :

- **d'accepter l'amendement de la Commission des finances de réduire l'amortissement sur une durée de 5 ans soit Fr. 16'000.- par année.**
- **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 80'000.- pour la réalisation des travaux d'aménagement des 46 places de parc. Ce montant sera prélevé sur les liquidités courantes et l'investissement sera amorti sur une durée de 5 ans. Mis à part l'amortissement annuel, aucune charge d'exploitation ne devrait en découler dans les prochaines années.**

Ainsi délibéré en séance du lundi 14 septembre 2015

La Présidente

La Secrétaire suppléante



Anne-Sophie Hamoir

Caroline Burnat

